

DÉCONFINEMENT

Le ministère du Travail a publié le 03 mai 2020 un protocole national de déconfinement pour aider et accompagner les entreprises, associations, ..., à reprendre leur activité tout en assurant la protection de la santé de leurs salariés grâce à des règles universelles.

Le réseau Anact-Aract a contribué à la rédaction des fiches métiers.

[Retrouvez ici les fiches](#) conseils et assurez la continuité de votre activité :

- Problématiques communes à tous les métiers
- Agriculture, élevage, agroalimentaire, jardins et espaces verts
- Commerce de détail, restauration, hôtellerie
- Propreté, réparation, maintenance
- Industrie, production
- Transports, logistique
- Autres services

Guides édités par les organisations professionnelles

- Transports, logistique
- BTP, construction, matériaux
- Autres services

